

Conditions financières

Nombre d'enfants scolarisés	1	2	3	4 et plus
Montant des scolarités par enfant	195	175	155	135

Tarifs mensuels sur 10 mois, réglables par virement automatique mensuel avant le 07 de chaque mois.

École libre et indépendante, l'école Saint Martial ne reçoit **aucune subvention** de l'État. Les contributions des familles sont donc sa principale source de financement régulier pour faire face à ses charges. Nous sommes bien conscients que pour certaines familles, cela peut être le principal frein à l'inscription de vos enfants malgré un attachement certain au projet. C'est pourquoi, nous avons maintenu le prix de la scolarité **en-deçà du coût réel d'un élève** et que nos **tarifs sont dégressifs** en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur l'ensemble du Cours Saint-Martial, école et collège compris.

Il est impératif que ces considérations financières ne soient pas un obstacle pour offrir l'instruction que vous souhaitez à vos enfants. Si tel était le cas, nous vous invitons très vivement à prendre contact avec le Chanoine Denis, Président du Conseil d'Administration, pour étudier avec lui, en toute confidentialité, une solution.

- ❖ A l'exception du règlement du premier mois de scolarité, **les règlements doivent être effectués par virement mensuel automatique, avant le 07 de chaque mois**, d'octobre à juin. *Merci de bien préciser votre nom de famille et le mois correspondant à la scolarité versée.*

- ❖ En cas de difficultés financières, des associations accordent des bourses aux familles. Vous avez entre autres la possibilité de faire une **demande de bourse** auprès de l'Association du Père Y. Bonnet, AES, avant le 30 octobre de l'année scolaire, www.asseducsol.com, Maison St Michel -BP 40078- 71602 PARAY-LE-MONIAL Cedex 2.
D'autres associations existent.
Merci de prévenir en amont l'école de la solution choisie.

Virement à l'ordre de l'APAJ

Ou virement aux coordonnées bancaires : Assoc. Pôle Avenir Jeunesse
IBAN : FR76 1950 6000 1128 1228 6269 251

BIC : AGRIFRPP895